

Les vêtements de protection auxquels se réfère cette notice d'utilisation, sont des EPI de catégorie III, conformes à la législation d'harmonisation de l'Union, par l'application du règlement européen EPI n°2016/425 du Parlement Européen et du Conseil du 9 mars 2016, relatif aux Equipements de Protection Individuelle. L'Attestation d'Examen UE de Type a été délivrée par le Centexbel, Organisme Notifié N°0493, situé Technologie Park 70, 9052 ZWJINAARDE en Belgique – Également organisme de contrôle annuel selon le module C2. La déclaration de conformité peut être consultée sur notre site web

<https://catalogue.newsports-france.fr/wp-content/uploads/2024/02/2024-NOTICE-PANTALON-POMPIER-IGNIFUGE-DEFINITIVE.pdf>

CADRE DE PROTECTION

Equipements de Protection Individuelle offrant une protection thermique contre le contact bref et accidentel à la flamme, contre l'exposition aux chaleurs radiantes et convectives, contre l'exposition aux petites projections de métal en fusion (à l'exception des projections d'aluminium ou de zinc fondus).

Au contact accidentel avec la flamme, le matériau ignifuge génère du carbone à la zone d'impact pour retarder et limiter la propagation de flamme. Le caractère ignifuge est établi pour que la flamme ne se propage pas, non pour rendre le tissu incombustible. La formation de cette couche carbonisée conduit à une diminution de l'intégrité mécanique du tissu. La couche carbonisée s'effrite soit au(x) porter(s) ultérieur(s) soit au lavage suivant. Le carbone étant friable, le tissu peut se trouer/se percer et c'est un fait normal. Un tissu ignifuge, par nature ou par traitement, n'est pas un tissu incombustible.

L'EPI est prévu pour être porté sur une journée de travail de 7 à 8 heures.

Pour assurer la protection de la tête, des mains et des pieds, nous vous recommandons le port simultané d'accessoires compatibles.

Notes :

En cas de projection accidentelle de liquides chimiques ou inflammables sur les vêtements relevant des présentes normes internationales, il convient que l'utilisateur retire immédiatement et avec précaution les articles d'habillement et s'assure que le liquide chimique ou inflammable n'est pas entré en contact avec la peau. Le vêtement doit ensuite être nettoyé ou mis au rebut.

En cas de projection de métal en fusion, l'utilisateur doit quitter immédiatement le lieu de travail et ôter ledit article d'habillement.

En cas de projection/éclaboussures de métal en fusion, l'article d'habillement, s'il est porté sur la peau, peut ne pas éliminer tous les risques de brûlure.

Equipements de Protection Individuelle offrant une protection contre la mauvaise visibilité.

La présente norme ISO 20471 spécifie les exigences que doivent respecter les vêtements à haute visibilité afin de signaler visuellement la présence de l'utilisateur. Ces vêtements à haute visibilité sont destinés à offrir une perceptibilité du porteur lorsqu'il est vu par les conducteurs de véhicules ou d'autres équipements mécaniques, dans toutes les conditions de luminosité, de jour, grâce au matériau fluorescent et de nuit dans la lumière des phares d'un véhicule, grâce au matériau rétroréfléchissant. L'efficacité des matières utilisées dans les vêtements à haute visibilité pour une activité à risque et améliorant la conspécuité est définie photométriquement en complément d'exigences de conception relatives aux surfaces minimales et à leur positionnement. **L'instruction interministérielle sur la signalisation routière fixe les modalités du port de vêtements de haute visibilité : « toute personne intervenant à pied sur le domaine routier à l'occasion d'un chantier ou d'un danger temporaire doit revêtir un vêtement de signalisation à haute visibilité de classe 2 ou 3 » (Version consolidée août 2009, Livre I - 8ème partie, art. 134)**

MODE D'EMPLOI

La vignette CE placée à l'intérieur de l'EPI indique les modalités d'entretien. Les performances de l'EPI sont indiquées à droite de chaque pictogramme/norme. L'EPI doit toujours être porté dans un bon état d'hygiène et d'entretien. Nous vous recommandons de contrôler le bon fonctionnement des systèmes de fermeture avant chaque utilisation.

L'EPI doit être porté fermé, sur sa hauteur totale et jusqu'à la base du cou. Les pressions sur le col doivent impérativement être fermées, car dans le cas contraire, il y a un grand danger pour la sécurité. Nous vous déconseillons de porter l'EPI à même la peau et/ou de retrousser les manches ou bas de jambes, même par temps chaud. Au porté d'un ensemble, assurez-vous d'avoir un recouvrement suffisant de l'article haut sur l'article bas (hanches). Le chevauchement de l'article haut sur l'article bas doit toujours être maintenu quand le porteur tend d'abord les bras au-dessus de la tête puis se penche en avant jusqu'à toucher le sol du bout des doigts. Assurez-vous que le bas du pantalon retombe bien sur le dessus de votre chaussure de sécurité et que vos poignets soient bien couverts. Pour votre sécurité, signaler à votre responsable tout ajustement nécessaire : mise à longueur, changement de taille etc.

INNOCUITE DES MATERIAUX EPI

Les matériaux et composants constituant les vêtements ne contiennent pas de substances à des taux tels qu'elles sont connues ou suspectées à ce jour pour avoir des effets néfastes sur l'hygiène ou la santé de l'utilisateur dans les conditions prévisibles d'emploi.

Tissu en coton et mélanges avec du lin, PES, PA, Tencel, élasthane, élastol et/ou elastomultiester – teints avec des colorants de cuves, réactifs et/ou dispersés et achevés avec des adoucissants, résines, des produits hydrophobes, ignifuges et/ou biologiquement actifs, acceptés par OEKO-TEX®

Les essais ont été réalisés sur les articles susnommés selon le STANDARD 100 by OEKO-TEX®, **classe de produit II**, pour articles en contact direct avec la peau, et il en résulte que les conditions en vigueur et en respect avec l'écologie humaine stipulée dans le standard sont respectées.

Les articles certifiés satisfont aux exigences de l'annexe XVII du règlement REACH (y compris l'utilisation de colorants azoïques, nickel, etc) ainsi que l'exigence américaine concernant la teneur de plomb totale dans les articles pour enfant (CPSIA, à l'exception d'accessoires fabriqués à partir de verre).

STOCKAGE EPI

Le vêtement de protection doit être stocké dans un endroit propre, sécurisé et ventilé, à l'abri de la lumière et de l'humidité, et dans son emballage d'origine pour préserver les propriétés des matériaux techniques, et conserver les codes de traçabilité.

RECYCLAGE EPI

L'EPI en fin de vie doit être remis à l'employeur ou son représentant qui procédera à son recyclage selon les procédures mises en place sur son site.

RESTRICTION D'UTILISATION

L'EPI ne doit pas être plié et rangé mouillé ou humide.

L'EPI doit être porté obligatoirement avec un pantalon certifié 11612 pour une protection supplémentaire.






Ne pas utiliser d'assouplissant, d'amidon ou d'additif similaire qui masque l'effet ignifuge du tissu.
 L'EPI ne permet pas de pénétrer dans les zones où se déroulent des opérations spéciales à haut risque de lutte contre l'incendie ou des opérations de sauvetage.
 Ne protégez pas contre les projections d'aluminium fondu au sens de l'indice D de l'ISO EN 11612.
 Les propriétés non-feu et les propriétés électrostatiques peuvent être influencées par l'usure, le lavage et les contaminations de produits (huile, solvant, peinture, etc.)
 Ne pas retirer l'EPI en présence d'une atmosphère explosible ou inflammable.
 Ne pas utiliser votre EPI dans des environs enrichis en oxygène sans accord préalable de l'ingénieur responsable de la sécurité.

Une mauvaise utilisation peut diminuer les performances de la protection.
 Il est interdit de porter par-dessus l'EPI HV un vêtement non-HV, ou tout autre élément qui viendrait couvrir tout ou partie des matériaux hautement visibles de votre EPI.
 La protection contre la mauvaise visibilité n'est pas assurée en absence de lumière, la couleur fluorescente peut changer après exposition au xénon, d'un domaine de couleur vers un autre
 L'EPI trop tâché diminue la surface hautement visible de l'ensemble et réduit par conséquent le niveau de protection.
 L'EPI déchiré, ou dont des bandes rétroréfléchissantes sont décousues n'est plus conforme à la présente norme. Il doit être réparé ou mis au rebut.

REPARATIONS

Ne pas réparer le vêtement soi-même. Les retouches et les réparations doivent être faites par un personnel formé et compétent pour cette tâche spécifique. Les retouches et les réparations doivent toujours être faites sur un vêtement lavé. Les réparations ne doivent pas compromettre les performances du vêtement. Toute opération de couture modifiant la conception de l'EPI est strictement interdite. Toute transformation entraîne la responsabilité de celui qui l'a faite. Les retouches et les réparations doivent être faites avec des matériaux strictement identiques à ceux ayant permis l'obtention de la certification de ce vêtement (matériaux & accessoires). Les systèmes de fermetures défailants doivent être changés pour permettre à l'utilisateur de porter son vêtement toujours convenablement fermé. Il n'est pas autorisé de reprendre l'EPI, même avec un fil thermostable. Une réparation trop importante nécessite le remplacement immédiat de l'EPI auprès de l'utilisateur.

SYMBOLES D'ENTRETIEN A RESPECTER (Se reporter à l'étiquette CE de l'EPI)

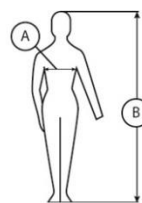
				
Température jusqu'à 60°C Utiliser de l'eau douce, avec des lessives synthétiques sans agent de blanchiment (sans chlore) et sans azurant optique. <i>(Ne pas utiliser de savon ni d'assouplissant car ils occasionnent des dépôts insolubles et inflammables qui masquent l'effet ignifuge et favorisent la propagation de flamme)</i>	NE PAS BLANCHIR Eau de javel ou produits dérivés à base de chlore INTERDITS. <i>(produits détachants agissant comme de l'eau de javel et reconnaissables à leur odeur de chlore sont interdits car ils altèrent les propriétés ignifuges)</i>	Sollicitations mécaniques et température réduites	Repassage 150°C	Nettoyage à sec autorisé Perchloréthylène, Hydrocarbures

PERFORMANCES EN ISO 11612 :2015 ⇒ A1 B1 C1 D0 E2 F0



A1 et/ou A2 - Propagation de flamme Pas de trou. Pas de débris fondu ou enflammés. Persistence flamme >2 s Incandescence résiduelle >2s	B1 à 3 - Chaleur convective Temps que la chaleur émise par la flamme traverse le matériau et augmente la température de 24°C sur son envers. B1= 4 à <10 secondes B2= 10 à <20 secondes B3= 20 secondes et plus	C1 à 4 - Chaleur radiante Temps pour qu'une densité de flux de 20 kW/m2 traverse le matériau. C1= 7 à <20 secondes C2= 20 à <50 secondes C3= 50 à <95 secondes C4= 95 secondes et plus	E1 à 3 - Projections de métaux fondus (cuivre, fer) Masse supportée par le matériau avant de présenter une dégradation et une brûlure de second degré. E1= 60 à <120 grammes E2= 120 à <200 grammes E3= 200 grammes et plus	F0 à 3 - Chaleur de contact Temps que met le tissu pour augmenter sa température de 12 en 12°C jusqu'à provoquer une brûlure au 2 nd degré. F1= 5 à <10 secondes F2= 10 à <15 secondes F3= 15 secondes et plus
--	--	--	--	--

Tailles américaines	S	M	L	XL	2XL	3XL	4XL	5XL	6XL								
Tailles groupées	1	2	3	4	5	6	7	8	9								
Tailles groupées	36/38	40/42	44/46	48/50	52/54	56/58	60/62	64/66	68/70								
Tailles	36 38	40 42	44 46	48 50	52 54	56 58	60 62	64 66	68 70								
TOUR POITRINE A	82 à 86	86 à 90	90 à 94	94 à 98	98 à 102	102 à 106	106 à 110	110 à 114	114 à 118	118 à 123	123 à 129	129 à 135	135 à 141	141 à 147	147 à 153	153 à 159	159 à 165
	86	90	94	98	102	106	110	114	118	123	129	135	141	147	153	159	165
STATURE B	156 - 164	164 - 172	172 - 180	180 - 188	188 - 196												



Ce tableau présente la correspondance de taille de l'EPI avec les mensurations corps du porteur. En cas de doute, optez pour la taille supérieure en prévision d'un rétrécissement de 3% maxi après 5 lavages et du pull porté en hiver sous l'EPI.

La déclaration de conformité peut être consultée sur notre site web www.newsports-france.fr

Une question ? Contactez-nous par téléphone au +336 64 47 41 14 / +334 42 56 54 32, par mail sur newsports@newsports-france.fr ou par voie postale à l'adresse suivante : NEWSPO RTS – 21B Avenue de Grèce, ZAC Les Molières – 13140 MIRAMAS (France)